POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conscients de notre impact environnemental en tant qu'acteurs du secteur de l'industrie, nous nous engageons à exercer notre activité de constructeur de machines de conditionnement de manière durable et responsable. Nous tâchons de réduire notre impact sur l'environnement, notamment par la diminution de notre consommation énergétique, de notre consommation d'eau, et par le recyclage de nos déchets.

La démarche environnementale de **STOPPIL** s'applique à l'ensemble de la structure et implique tous nos collaborateurs qui sont partie prenante, afin de parvenir aux objectifs fixés.

Nos engagements

- Respecter les lois et normes environnementales applicables et tenter d'aller au-delà ;
- Utiliser des matériaux de haute qualité et de préférence recyclables pour la fabrication de nos machines ;
- Réduire notre consommation d'eau et d'énergie ;
- Trier et recycler les matériaux dès que cela est possible, à l'atelier et dans les bureaux ;
- Contrôler périodiquement les performances environnementales ;
- Privilégier les fournisseurs locaux si leurs offres de produits ou services correspondent à nos besoins ;
- Sensibiliser et former nos collaborateurs aux questions environnementales ;

Nos objectifs 2025

- Informer tous nos clients des possibilités de recyclage et de rétrofit des machines
- Former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux problématiques de l'environnement
- Mettre en place le tri sélectif dans 100 % des services
- Participer à des actions de préservation de l'environnement

La Direction et les responsables de services sont les garants de la bonne exécution des démarches mises en place.
La politique environnementale de la société est mise à jour régulièrement par les Dirigeants et est consultable par chacune des parties prenantes sur demande.

Chanteloup-en-Brie, le 2 janvier 2025

Jean Domingues
co-dirigeant

Stéphane Chiry
co-dirigeant

Stoppil